



RENTRÉE  
SCOLAIRE

VILLE DE BAYONNE

GRUPE SCOLAIRE CHARLES-MALÉGARIE

# GUIDE PRATIQUE

*destiné aux familles*

DOSSIER  
À CONSERVER



Bayonne\*

BAIONA-PAYS BASQUE

Plurielle et si singulière

## POURQUOI UN DOSSIER D'INSCRIPTION UNIQUE POUR CHAQUE ENFANT ?

- \* Pour permettre aux familles de ne communiquer qu'une seule fois l'ensemble des informations relatives à leur situation familiale.
- \* Pour éviter que la famille ne soit obligée de produire à plusieurs reprises, une même pièce justificative lors de l'inscription d'un enfant à différentes activités au cours d'une même année.



**Remplir ce dossier est obligatoire**, chaque année scolaire, pour permettre l'accueil de votre enfant sur les activités scolaires et périscolaires (*restauration scolaire, accueil libre, études surveillées*).

## LES HORAIRES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
<u>7h30 à 8h30</u>	🏠	🏠	🏠	🏠	🏠
<u>8h30 à 12h</u>	Aa	Aa	Aa	Aa	Aa
<u>12h à 14h</u>	🍴	🍴	🏠 (12h à 12h30)	🍴	🍴
<u>14h à 15h45</u> <i>(jusqu'à 15h15 le vendredi)</i>	Aa	Aa		Aa	Aa
<u>15h45 à 17h</u> <i>(15h15 à 16h30 le vendredi)</i>	📄	📄		📄	📄
<u>15h45 à 18h30</u> <i>(à partir de 15h15 le vendredi)</i>	🏠	🏠		🏠	🏠

● Accueil périscolaire ● Classe ● Pause méridienne ● Études surveillées et APM

Le dossier unique d'inscription est individuel, vous devez remplir un dossier par enfant scolarisé.

### Documents joints à compléter :

- La fiche de renseignements comprenant les autorisations (*rose*).
- La fiche sanitaire de liaison (*bleue*).



**Les documents dûment complétés sont à remettre à la directrice ou au directeur de l'école de votre enfant**

*Toute modification de situation doit être immédiatement signalée auprès du Directeur d'école et du service Éducation (situation familiale, professionnelle, coordonnées téléphoniques et adresse ...).*

### Document à fournir :

- ☐ **Une copie des attestations d'assurance « responsabilité civile » et « individuelle accident »** couvrant les dommages corporels sur les temps scolaires et périscolaires.





## QU'EST-CE QUE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ?

Il répond à un besoin de garde des familles, le matin avant la classe, le temps de la pause méridienne et en fin de journée après la classe.

**C'EST AUSSI ET SURTOUT un temps, et tout particulièrement le soir, garantissant la continuité éducative entre la famille et l'école, par une offre de loisirs éducatifs respectant le rythme de l'enfant assurée par des personnels formés.**

### \* Si votre enfant souhaite participer à une Activité Périscolaire : activités sportives, éveil artistique et culturel.

L'inscription aux activités périscolaires se fait auprès du service périscolaire de votre école (*voir contacts au verso*) pour des périodes complètes, rythmées par les trimestres scolaires :

- De la rentrée aux vacances de Noël ;
- Des vacances de Noël aux vacances de printemps ;
- Des vacances de printemps à la fin de l'année scolaire.

### Tout enfant inscrit à une activité périscolaire s'engage à être présent sur la totalité des séances de la période concernée.

Chaque enfant pourra émettre des vœux (*à partir du programme qui lui sera remis pour chaque période*) auprès du service périscolaire de son école.

Les parents viendront chercher leur enfant à la fin de l'atelier. Si ce n'est pas le cas, l'enfant sera dirigé vers l'accueil périscolaire libre.

### Les activités périscolaires sont gratuites jusqu'au terme de la séance.

**Attention**, dès lors que l'enfant est redirigé vers l'accueil périscolaire, à l'issue de son activité périscolaire, l'activité périscolaire devient payante sur la base du tarif applicable à la famille (par tranche horaire d'une heure).

### \* Si votre enfant est accueilli en études surveillées

L'inscription se fait auprès du service périscolaire de votre école, selon les mêmes modalités que pour les activités périscolaires.

### DEMANDES D'AUTORISATION D'ABSENCE :

Tout départ anticipé en vacances devra faire l'objet d'une demande préalable écrite auprès de M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (*DASEN*).

**Cette demande est à déposer auprès de l'école, qui la transmettra au DASEN.**

### RETARDS :

Les horaires de classe sont à respecter rigoureusement, la ponctualité est un atout pour la réussite scolaire.

### On respecte ainsi :

- Le bien-être de son enfant qui a le temps de s'installer dans de bonnes conditions ;
- Le travail des autres élèves qui ont commencé leurs activités scolaires ;
- L'enseignant qui a préparé sa classe.

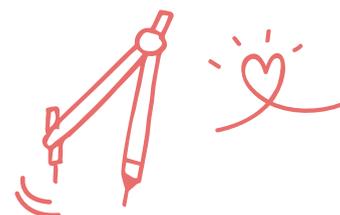
### ABSENCES SCOLAIRES :

Toute absence doit faire l'objet dès le premier jour d'un appel téléphonique à l'école ou d'un mail à l'adresse électronique de l'école.

Lors de son retour en classe, une justification peut être donnée par oral à l'enseignant de votre enfant ou par écrit sur son carnet de liaison.

### PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ :

Si votre enfant est concerné par une allergie alimentaire ou par des difficultés de santé, vous devez en informer le Directeur ou la Directrice de l'école qui demandera la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (*PAI*) auprès de la médecine scolaire.



## POUR TOUT RENSEIGNEMENT

### ≡ *Service Éducation de la Ville de Bayonne* ≡

Inscriptions, calcul de quotient, facturation, etc. :

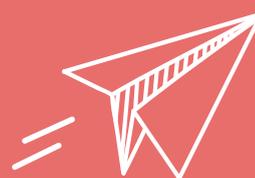
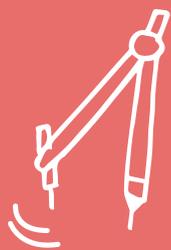
Tél. 05 59 46 60 32 ou 05 59 46 60 45

Accueils périscolaires (organisation, fonctionnement,  
modalités d'accueil, projets et activités) :

Tél. 05 59 46 61 73

### POUR CONTACTER LE RESPONSABLE DU SERVICE PÉRISCOLAIRE DE VOTRE ÉCOLE :

\* Groupe scolaire Charles-Malégarie - Tél. 06 36 48 05 89



BAYONNE.FR

**Bayonne**<sup>\*</sup>  
BAIONA-PAYS BASQUE  
Plurielle et si singulière